

## **APPEL À CANDIDATURE**

### **FÊTE DE LA MUSIQUE**

### **Dimanche 21 juin 2026**

À l'occasion de la Fête de la musique 2026, la Ville de Biot encourage les musiciens amateurs ou professionnels à se joindre à elle pour participer à cet événement et lance un appel à candidature.

Que vous soyez un artiste, un groupe ou une association, remplissez ce dossier et nous étudierons votre proposition.

En cas de sélection, la ville peut vous apporter différentes aides :

- Un soutien en communication
- Un soutien technique (sonorisation et éclairage)

Vous souhaitez participer ?

Merci de renvoyer votre candidature, **Au plus tard le dimanche 24 mai 2026 dernier délai.**

Par mail : [evenements@biot.fr](mailto:evenements@biot.fr)

ou par courrier :

Ville de Biot - CS 90339 - 06906 Sophia Antipolis Cedex

La sélection des formations sera annoncée à **partir du 28 mai.**

Une réunion d'information avec les groupes sélectionnés sera programmée début juin afin de tous vous rencontrer et de coordonner vos besoins avec le prestataire technique et l'équipe organisatrice.

**Présentation générale et coordonnées :**

Nom du groupe, de la formation ou de l'artiste :

.....

Nom et prénom du représentant ou du responsable :

.....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Site internet ou liens musicaux : .....

.....

.....

*\*Il est rappelé que pour les mineurs, le responsable doit être un adulte représentant la formation, le groupe ou l'artiste.*

**Descriptif du projet :**

.....

.....

.....

Nombre de chanteurs ou musiciens : .....

Noms et activités de chaque membre (chant, guitare, batterie...) :

● .....

● .....

● .....

● .....

● .....

● .....

● .....

- .....

Style musical dominant : .....

À cocher :

- Compositions
- Reprises

Durée souhaitée de la représentation : .....

Idéalement, vous êtes disponibles à partir de ..... jusqu'à .....

### **Balances :**

Idéalement, vous êtes disponibles à partir de ..... jusqu'à .....

### **Renseignements techniques :**

Pouvez-vous être autonome techniquement ?

- Oui (sonorisation non fournie par la commune)
- Non

### **Pièces à joindre impérativement :**

- ✓ La fiche technique dûment remplie (*plan de scène, entrées, sorties et besoins*)
- ✓ Une autorisation parentale pour chaque mineur souhaitant participer.
- ✓ La charte des conditions de participation signée par le représentant du groupe.
- ✓ Un support audio ou vidéo en supplément du lien internet indiqué dans la présentation générale.